

Séance du quatre Avril 2018 à 20 heures 00

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le vingt-huit mars deux mil dix-huit.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{ère} Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M. Claude JACQUES 3^{ème} Adjoint, M^{me} Christine VAGNET 5^{ème} Adjointe, M^{me} Evelyne VERNIER 6^{ème} Adjointe, M^{mes} Michèle DEMANGEON, Françoise DUTNALL, MM. Bruno LIEGEON, René ROGNON, M^{mes} Maryse PAYEN, Karine BIOT-GOGUEY, M. Daniel REMY, M^{me} Eveline LACROIX, M. Yves BOLMONT, M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER, M. Olivier CATRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Mario JERONIMO donne pouvoir à M. Daniel REMY, M. Jean-Marc BAUDOT à M. Jean-Michel ADREY, M^{me} Catherine JAY à M^{me} Maryse PAYEN, M^{me} Sandra BADET à M. René ROGNON, M. Killian DANIS à M^{me} Christine VAGNET, M. Jean-Paul BACHELU à M. Yves BOLMONT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMPTES DE GESTION 2017

Comptes de gestion : Budget Communal – Service Eau – Service Bois.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2017 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Budget Communal**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2017 du Budget Communal, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2017 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Eau.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2017 du Service Eau, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE BOIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2017 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Bois.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2017 du Service Bois, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 –
BUDGET COMMUNAL**

Après avoir examiné le compte administratif 2017 du Budget Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **764 272.76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	148 787.99 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	615 484.77 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	764 272.76 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 241 530.36 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 73 740.00 €
Besoin de financement F	= D+E - 315 270.36 €
AFFECTATION = C	= G+H 764 272.76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	315 270.36 €
2) H Report en fonctionnement R 002	449 002.40 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 –
SERVICE BOIS**

Après avoir examiné le compte administratif 2017 du Service Bois, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **40 673.01 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	9 418.28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	31 254.73 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	40 673.01 €

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 18 412.99 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 7 000.00 €
Besoin de financement F	= D+E - 25 412.99 €
AFFECTATION = C	= G+H 40 673.01 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	25 412.99 €
4) H Report en fonctionnement R 002	15 260.02 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

PRIX DE L'EAU ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal fixe les prix suivants :

<u>PRIX DE L'EAU</u>	H.T.	TTC (TVA 5.5%)
Prix de l'eau 2018 consommée en 2017 / 2018	1.50 € le m ³	1.58 € le m ³
Part fixe eau par logement collectif	40.00€	42.20€
Part fixe eau par logement individuel	61.00€	64.35€

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des voix.

• Le conseil municipal adopte les taux de contributions directes des trois taxes qui restent inchangés comme suit :

Taxe d'habitation	6.56 %
Foncier bâti	16.89 %
Foncier non bâti	29.41 %

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 22 voix POUR et UNE ABSTENTION, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2018 du budget communal**, tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre et par opération).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 SERVICE EAU

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2018 du Service Eau**, tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 SERVICE BOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2018 du Service Bois** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section AI n°77, d'une contenance de 40 ares 10 centiares, appartenant au SMETA du Durgeon et de ses affluents.

Le prix d'acquisition de ladite parcelle est fixé à 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition de cette parcelle au prix fixé ci-dessus.
- Prend note que les frais d'actes notariés sont à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DUREE DE L'AMORTISSEMENT DES ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose d'amortir les frais d'études qui n'ont pas été suivies de travaux. Les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation, peuvent être amortis sur une durée maximale de cinq ans (Article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à amortir les frais d'études non suivis de travaux, sur une durée de cinq ans.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2018

Dans le cadre du projet d'aménagements de sécurité de la rue Jean Parmantier (signalisation spécifique et ralentisseur aux abords de l'école de Pont), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre des amendes de Police.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 04 AVRIL 2018 LEVEE A 22 HEURES 00 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) le 05 Avril 2018**